Solutions Productives

Humain • Performance • Stratégie

LIVRET ACCUEIL

2024

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53 35 07094 35 auprès du préfet de région de Bretagne.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

BIENVENUE !

Vous venez de vous inscrire à une session de formation proposée par SOLUTIONS PRODUCTIVES et nous vous en remercions !

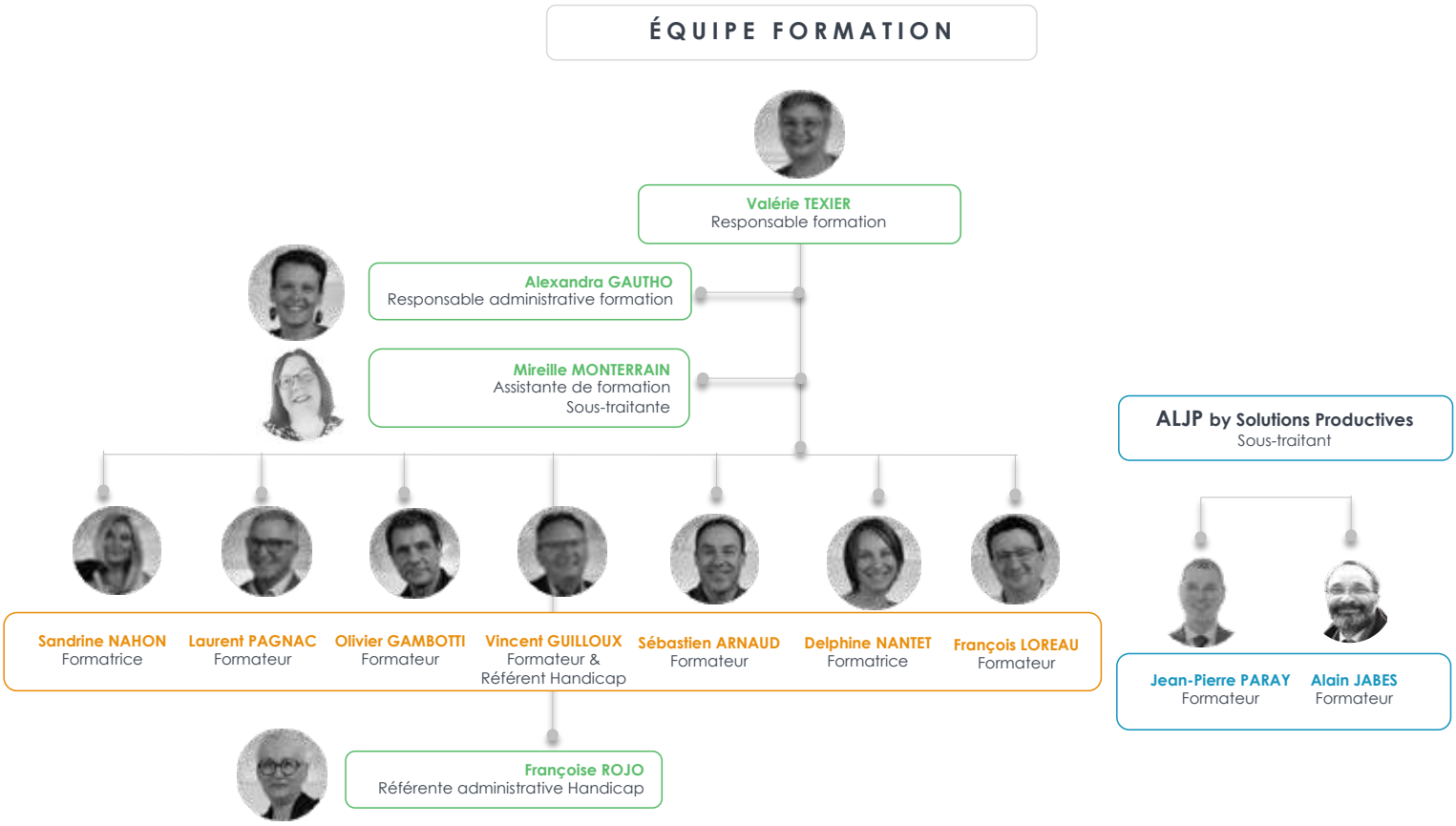
Vous trouverez ci-après les informations utiles au bon déroulement de votre parcours :

1. L'organisme de formation
2. L'offre de formation « catalogue »
3. Notre engagement qualité
4. Le formateur
5. Les méthodes pédagogiques
6. Les moyens pédagogiques
7. Les moyens techniques
8. Nos références
9. Le règlement intérieur applicable aux bénéficiaires
   Annexe 1 : Note d'information sur le droit d'auteur
10. Notre engagement déontologique

1. L'ORGANISME DE FORMATION

SOLUTIONS PRODUCTIVES est un organisme de formation qui intervient dans 3 domaines : **l'humain, la performance, la stratégie.**

Nous proposons également une offre de conseil pour faciliter l'activité et la veille de nos clients.



2. L'OFFRE DE FORMATION « CATALOGUE »

Notre offre de formation est disponible sous différents formats :

- Sur papier : accessible par demande orale ou mail
- Sur notre site internet : www.solutions-productives.com

Nos parcours formations sont conçus pour s'adapter à vos besoins.

- Initiation à l'ergonomie
- Prévenir les TMS : Comprendre et agir
- Prévenir les RPS (Risques Psycho-Sociaux): Comprendre et agir
- Formation à l'observation des situations de travail
- Conception produit : Les fondamentaux de l'approche ergonomique des situations d'usage
- Introduction à la démarche QVT (Qualité de vie au travail)
- SARM : Analyser les Situations de travail et Risques majeurs
- Développer la méthodologie nationale de Prévention de la Désinsertion Professionnelle
- Suivre la cellule maintien en emploi, s'approprier et mobiliser les outils
- Capitaliser un retour d'expérience pour optimiser la démarche PDP

Pour les tarifs nous contacter :
assistantesprojets@solutions-productives.com
ou par téléphone au 02.99.77.37.10

3. NOTRE ENGAGEMENT QUALITÉ

SOLUTIONS PRODUCTIVES répond à l'ensemble des critères du décret qualité des formations.

Les **critères qualités** visés par SOLUTIONS PRODUCTIVES sont, notamment, les suivants :

1° Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus ;

2° L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations

3° L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre ;

4° L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre ;

5° La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations ;

6° L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel ;

7° Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.

En tant qu'adhérent au syndicat professionnel CINOV *(Fédération des syndicats des métiers de la prestation intellectuelle du Conseil, de l'Ingénierie et du Numérique)*, SOLUTIONS PRODUCTIVES s'engage à respecter leurs codes et chartes professionnelles.

3. NOTRE ENGAGEMENT QUALITÉ

EVALUATION DE LA QUALITÉ DE LA FORMATION

Lors de la session, chaque module est évalué de manière formative (quizz, questions/réponses, jeux formatifs, mises en situations, etc.) et/ou de manière sommative afin d'attester du niveau de connaissance acquis en fin de formation.

Nous vous demandons également de remplir un questionnaire d'évaluation et de satisfaction sur l'ensemble de la formation.
Vous recevrez, en fin de formation :

- L'attestation de présence
- L'attestation de fin de formation, dans tous les cas
- L'attestation de compétences

Un bilan annuel de la satisfaction des bénéficiaires de notre organisme est consultable sur notre site internet :

www.solutions-productives.com

LITIGES ET RÉCLAMATIONS

Pour toutes réclamations, vous pouvez contacter :
assistantesprojets@solutions-productives.com
ou par téléphone au 02.99.77.37.10

4. L'EQUIPE DE FORMATEURS



Directrice générale, consultante

Sandrine NAHON

Psychodynamique du travail
Ergonomie
Management
Animation de dialogue Social
Stratégie & Performance

AGENCE SUD



Directeur réseaux & partenariat - consultant

Laurent PAGNAC

Prévention des risques
Management/QVT
Dialogue social
Gestion de crises
Conduite de projets industriels et architecturaux
Dispositifs collectifs

AGENCE PAYS DE LOIRE



Directeur général adjoint consultant

Vincent GUILLOUX

Dialogue social
Stratégie & Performance
Organisation du travail
Dispositifs collectifs
Ergonomie

AGENCE BRETAGNE



Directeur de la capitalisation, Consultant

Sébastien ARNAUD

Capitalisation des dispositifs
Prévention des risques
Ingénierie pédagogique et animation de formation
Conception architecturale

AGENCE PAYS DE LOIRE



Consultant

Olivier GAMBOTTI

Organisation du travail
Prévention des risques
Ergonomie
Aménagement des postes et espaces de travail

AGENCE SUD



Consultante

Delphine NANTET

Prévention des risques professionnels
Ergonomie
Aménagement des postes et espaces de travail
Organisation du travail

ANTENNE NANCY



Consultant

François LOREAU

Formation
Prévention des risques professionnels
Ergonomie
Analyse activité
TMS
Conduite de projet.

AGENCE BRETAGNE



Sociologue
Consultant sous traitant

Jean-Pierre PARAY

Maintien en emploi
Prévention de la Désinsertion Professionnelle,
Handicap
Qualité de Vie au Travail

AGENCE ILE DE FRANCE



Médecin ergonome
Consultant sous traitant

Alain JABES

Maintien en emploi
Prévention de la Désinsertion Professionnelle,
Handicap
Qualité de Vie au Travail
Ergonomie

AGENCE ILE DE FRANCE

SOLUTIONS PRODUCTIVES répond à l'ensemble des critères du décret.

SOLUTIONS PRODUCTIVES est le résultat de **30 ans d'expérience en entreprise** dans les champs de la santé au travail, consolidée par des diplômes correspondants.

La veille technique et juridique est permanente, ce qui lui permet de mettre régulièrement à jour les programmes et les contenus pédagogiques.

Reconnaissance institutionnelle (INRS, CARSAT…) et universitaire
(CNAM, Université de Bordeaux, ECAM, Louis de Broglie…)
Formations à l'international (Espagne, Thaïlande…)
Formations réalisées sous la responsabilité de la Direction pédagogique qui conçoit, anime et évalue l'ensemble des formations proposées.
Amélioration continue des modalités de formations et de nos supports



Vincent GUILLOUX

Expert des conditions de travail
Consultant senior –
Directeur général adjoint
27 années d'expérience

FORMATION INITIALE ET CONTINUE
Formation continue CNAM (conduite de projets industriels, psychodynamique du travail…),
Formation à la conduite de projet d'architecture,
Maîtrise de Sciences et Techniques en ergonomie, physiologie du travail, physiologie appliquée,
DUT Hygiène, Sécurité, Environnement.

DOMAINES D'EXPERTISE

INGENIERIE PEDAGOGIQUE ET ANIMATION DE FORMATION

- Conception et animation de programmes pédagogiques sur mesure dans le domaine de l'ergonomie, la prévention des risques psychosociaux, le développement de la QVT
- Conception et animation d'action de formation en situation de travail (formation action) pour des publics d'encadrants, de concepteurs, de préventeurs
- Création de dispositifs apprenants sur les espaces de discussion au travail. Actions d'ingénierie et d'animation de formations
- Animation de workshops : réorganiser le travail dans un contexte de crise sanitaire

ORGANISATION DU TRAVAIL

- Participation à des dispositifs d'amélioration continue
- Accompagnement d'entreprises dans la simulation de scénarios de reprise d'activité ou de modifications organisationnelles
- Animation de dispositifs relatifs aux pratiques RH/Maintien en emploi multi entreprises

SANTE-PERFORMANCE

- Diagnostic des conditions de travail et conception d'un plan d'actions opérationnelles (Organisation du travail, management,..)
- Conseil auprès de Dirigeants sur les thématiques Santé-Performance
- Réalisations de diagnostics courts (ARACT Normandie, Bretagne)

DISPOSITIFS COLLECTIFS

- Interventions (Dispositif prévention de l'usure professionnelle et sécurisation des parcours (PUPSP). Pilotage ARACT Bretagne et OPCALIA.
- Dispositif de prévention des TMS dans le pays de Vitré. Pilotage ARACT/ CARSAT Bretagne/ MEF
- ATEOR - Gestion des âges. ARACT BZH. Co-intervention avec les chargés de mission.
- ARACT POITOU CHARENTES : Participation au dispositif collectif prévention et conception

Principales références clients

PARKER

- Formation-action des services méthodes industrialisation et vie série à la prise en compte de l'ergonomie dans leurs actions
- Accompagnement sur leurs chantiers de conception et correction. Apport de méthodes pédagogiques pour la qualification des besoins des utilisateurs, la simulation du travail futur, l'évaluation d'offres de fournisseurs sur des critères d'ergonomie
- Formation sur les apports de la technologie de simulation par réalité virtuelle pour instruire le choix de principes techniques

GUYADER GASTRONOMIE

- Formation-action d'un groupe projet paritaire pour la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration de la QVT
- Formation initiale, accompagnement méthodologique pour l'identification des sujets à traiter, appui à l'expérimentation de solutions et à la définition de critères d'évaluation.

6 caisses de MSA du Grand Ouest

- Développement d'un programme de formation et d'accompagnement à la mise en place d'une culture d'offre de service auprès des adhérents :
- Recensement des pratiques et des compétences existantes
- Elaboration d'un programme de mobilisation des acteurs conseillers préventions, médecins, infirmières du travail
- Développement et mise en œuvre d'un module de formation-action visant l'acquisition d'un socle commun pour permettre l'accompagnement de projet des adhérents

FNMF

- Mise en place d'ateliers de discussion sur le travail dans le cadre d'un dispositif QVT
- Accompagnement au développement et suivi du dispositif expérimental : formation des instances, formation-action des acteurs du dispositif

Solutions Productives

Mise à jour 18/01/2024



Sandrine NAHON

Ergonome
Psychologue du travail
Directrice Générale
30 années d'expérience

FORMATION INITIALE ET CONTINUE

Diplômée en Hygiène et Sécurité, physiologie appliquée, ergonomie et psychodynamique du travail.

Membre du comité des sages de la fédération CINOV branche conseil – Ingénierie et Numérique

Ex-présidente du syndicat des cabinets conseil en ergonomie.

DOMAINES D'EXPERTISE

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Conception et aménagements des espaces, postes de travail et situations de travail
- Actions de prévention des risques professionnels (TMS-RPS)
- Gestion des risques : identification, évaluation mesures de prévention

MANAGEMENT

- Analyse de l'activité des managers
- Analyse des mécanismes de reconnaissance dans le processus de management
- Gestion des enjeux d'absentéisme et de fidélisation

DIALOGUE SOCIAL

- Actions de formation CSE/CSSCT
- Accompagnement à la mise en place de dispositifs participatifs
- Conseil auprès de Dirigeants sur les thématiques Santé-Performance

ANIMATION DE DISPOSITIFS

- Animation et pilotage de dispositifs participatifs, groupes de discussion sur le travail
- Participation à des dispositifs d'appui conseil
- Accompagnement collectif et individuel
- Conception et animation de workshops : réorganiser le travail dans un contexte de crise sanitaire

Principales références clients

EMINENCE

- Résoudre des problèmes en ergonomie : proposition de formation action agents des méthodes et moniteurs

PROFILS SYSTÈME

- Préventions des risques professionnels mission d'ergonomie pour identifier les causes des accidents du travail et optimiser le secteur préparation brut
- Optimisation du travail & prévention des risques professionnels.
- Accompagnement ergonomique à la conception et l'implantation des postes de travail au sein de l'extension de bâtiment

ARACT Languedoc Roussillon

- Concevoir la boulangerie de demain : aménagement des locaux et organisation du travail. Intervention et capitalisation pour participer à l'élaboration de l'ouvrage
- Accompagnement stratégique et organisationnelle des boulangeries

CNFPT PACA)

- Accompagnement du dispositif de prévention des RPS. Marché national avec enjeux de capitalisation pour alimenter le dispositif national de prévention dans un contexte social avec de nombreux changements (évolutions régionales et organisationnelles)
- Formation-action des acteurs internes à la mise en œuvre de la méthodologie ANACT. Participation à l'instance paritaire centrale

Solutions Productives

Mise à jour 18/01/2024



Sébastien ARNAUD

Consultant senior
Directeur de la capitalisation
26 années d'expérience

FORMATION INITIALE ET CONTINUE

DUT Hygiène, Sécurité, Environnement (IUT Lorient)
Maîtrise de Sciences et Techniques en ergonomie, physiologie du travail, physiologie appliquée (Université Paris Orsay)
DESS en Ergonomie et Conception des systèmes de travail (Univer sité Bordeaux)
Formation de Formateur (Mai à Juin 2022).
Cnam de Nantes : Participation et Contribution sur la Pratique de l 'Ergonomie Avril 2024. 12ème édition : « Transformer le travail : inte ntions et créativité de l'Ergonome ».

DOMAINES D'EXPERTISE

ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS DE CONCEPTION

- Conception et aménagements des espaces, postes de travail et situations de travail
- Intervention en conception industrielle et architecturale
- Appui au dialogue social

PREVENTION DES RISQUES

- Amélioration des conditions de travail
- Gestion des risques : identification, évaluation, mesures de prévention
- Animation de workshops : réorganiser le travail dans un contexte de crise sanitaire
- Maintien dans l'emploi de salariés reconnus handicapés

INGENIERIE PEDAGOGIQUE ET ANIMATION DE FORMATION

- Pilotage du dispositif FARE (Formation de référents internes)
- Formation-action Ergonomie/TMS (ARACT Pays de la Loire)
- Animation de formations universitaires, professionnelles, inter et intra-entreprises et pour des institutions de prévention : ONIRIS, INRS, CARSAT,

DISPOSITIFS COLLECTIFS

- Actions régionales pour la prévention durable des TMS pilotées par l'ARACT, la CRAM et la Direction du Travail
- Animations de clubs d'entreprises
- FACT Collectif : Pilotage ST 72 et Aract Pays de Loire

Principales références clients

SEST

- Formation - Action à l'analyse ergonomique des situations de travail : Initiation à l'ergonomie, approche en conception, démarche de prévention et de conseil en SST.

SEST
Service aux Entreprises pour la Santé au Travail

GROUPE SAFRAN

- Conception de la Formation « Correspondants en Ergonomie » en collaboration avec la DDD du Groupe et avec le Cabinet Ergonomie et Conception.
- Déploiement depuis 2012, de cette Formation sur l'ensemble du Groupe Safran, en France et à l'international.

SAFRAN

ECOLE DE DESIGN DE NANTES

- Intervenant dans les Filières : Produit, Objets, Transport et Numérique. Cursus DNMADE et Bachelor.

L'ÉCOLE DE DESIGN
Nantes Atlantique

MSA

- Intervenant dans le cycle de formation des futurs Conseillers de Prévention MSA : 6 jours de sensibilisation à l'analyse du travail et à l'apport de l'ergonomie en prévention.
- Formation-action à la prise en compte de la prévention en appui à projet. Accompagnement à la création d'une nouvelle culture d'offre de plusieurs Services SST en local et en central.

msa santé famille retraite services



Laurent PAGNAC

Consultant senior, associé

32 années d'expérience

FORMATION INITIALE ET CONTINUE

Diplôme d'ergonomie (CNAM). Diplôme en psychopathologie du travail.

Formation QVT (ANACT), conduite de projets industriels et architecturaux (Université de Bordeaux).

JDB fil Rouge, enseignement Master BX) ? Formation avec PDP CIAMT PARIS) ?

DOMAINES D'EXPERTISE

ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS DE CONCEPTION

- Pilotage et animation de dispositifs d'accompagnement de projets de conceptions (machines, processus, organisation),
- Contributions à la structuration des conduites de projets du point de vue du facteur humain et de la performance.

PREVENTION DES RISQUES

- Diagnostic des conditions de travail et conception d'un plan d'actions opérationnel (Technique, Organisation du travail, management...),
- Actions de formation et de sensibilisation auprès de différents publics (conception des contenus).

MANAGEMENT/QVT/ DIALOGUE SOCIAL

- Accompagnement de projets « Mieux travailler Ensemble/ QVT »,
- Animation de dispositifs relatifs aux pratiques RH/Maintien en emploi multi entreprises,
- Prévention des risques psycho-sociaux. Pilotage et animation de démarches suite à des injonctions (Tensions entre Direction et partenaires sociaux).

SANTÉ ORGANISATION PERFORMANCE

- Animation de workshops : réorganiser le travail dans un contexte de crise sanitaire,
- Accompagnement de projets d'amélioration continue (lean) au sein du groupe Safran pendant 3 ans.

Principales références clients

SAVENCIA

- Formation action de sensibilisation à l'ergonomie sur plusieurs sites

GALLIANCE

- Formation à L'analyse ergonomique des situations de travail au service de la sécurisation des projets et du développement de la performance

BRIDOR

- Formation sur plusieurs années de représentants de la production/Méthodes/Technique/Maintenance sur les deux sites de 4D ligne future cadence attendue

RENNES METROPOLE

- Accompagnement au développement de la démarche de prévention par la formation-action des préventeurs
- Expérimenter en équipe pluridisciplinaire une méthodologie partagée d'animation d'un projet de prévention et d'amélioration de la qualité de vie au travail

Solutions Productives

Mise à jour 18/01/2024



Delphine NANTET

Experte en conditions de travail
Consultante sénior
8 années d'expérience

FORMATION INITIALE ET CONTINUE

MASTER 1 : ERGONOMIE ET PHYSIOLOGIE DU TRAVAIL Université Henri Poincaré Nancy 1

MASTER 2 PROFESSIONNEL SHS ERGONOMIE. Université Bordeaux 2 Victor Segalen

DOMAINES D'EXPERTISE

DIALOGUE SOCIAL

- Actions de formation CSE/CSSCT
- Accompagnement à la mise en place de dispositifs participatifs
- Intervention dans des contextes sociaux tendus

PREVENTION DES RISQUES

- Diagnostic des conditions de travail et conception d'un plan d'actions opérationnel (Organisation du travail, management,..) ,
- Intervention opérationnelle sur des démarches de prévention suite à des injonctions
- Actions de formation et de sensibilisation auprès de différents publics

ANIMATION DS DISPOSITIFS COLLECTIFS

- Habilitation FARE. Formation de référents internes devant déployer une méthodologie de prévention au moyen d'un module co-construit par le FARE et l'INRS

ORGANISATION DU TRAVAIL

- Participation à des dispositifs d'amélioration continue
- Accompagnement d'entreprises dans la simulation de scénarios de reprise d'activité ou de modifications organisationnelles

Principales références clients

DAUNAT

- Prévention des TMS (diagnostic et plan d'actions) concernant les postes de préparation de commandes.
- Animation de groupes de travail et simulations des activités de travail.

NESTLE PURINA

- Dispositif de maintien en emploi dans le cadre d'une reconfiguration d'une ligne de production.
- Prévention des risques professionnels et gestion des inaptitudes.

OPERA DE PARIS

- Accompagnement dans l'analyse des impacts d'un projet de conception sur les conditions de travail (multi service).
- Dialogue social tendu.
- Simulations d'activité futures.

MAIRIE DE PARIS DDCT

- Évaluation des impacts évolution du métier sur les conditions de travail.
- Accompagnement sur la phase expérimentale du déploiement d'outils numériques.

Solutions Productives

Mise à jour 18/01/2024



Olivier GAMBOTTI

Consultant senior

21 années d'expérience

FORMATION INITIALE ET CONTINUE

Magister d'Ergonomie (CNAM Paris) 2002. Maitrise de communica tion

(Aix-en-Provence). DU de formation professionnelle. Formation à l a prévention des RPS (Université de Bordeaux).

DOMAINES D'EXPERTISE

PRÉVENTION DES RISQUES

- Amélioration des conditions de travail
- Conception et aménagements des espaces, postes de travail et situations de travail
- Actions de prévention des risques professionnels (TMS-RPS)
- Gestion des risques identification, évaluation mesures de prévention

ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS DE CONCEPTION

- Accompagnement d'entreprises dans la simulation de scénarios de reprise d'activité ou de modifications organisationnelles
- Accompagnement de chantiers d'amélioration continue
- Conduite de projet de réorganisation

ANIMATION ET PARTICIPATION A DES DISPOSITIFS COLLECTIFS

- Animation de dispositifs participatifs, groupes de discussion sur le travail, accompagnements collectifs et individuels
- Animation de démarches suite à des injonctions (Tensions entre Direction et partenaires sociaux)
- Appartenance au réseau I3R PACA (risques psychosociaux) et TMS PACA

INGENIERIE PEDAGOGIQUE

- Ingénierie pédagogique à travers la conception de plans de formations
- Animation de session formation
- Conception des contenus de formation (RPS, TMS, ..)

Principales références clients

FEDEX

- Accompagnement de plusieurs entrepôts de préparation de commandes
- Études ergonomiques menées pour des rayons poissonnerie et produits de la mer (super et hypermarchés)

STG

- Accompagnement à la mise en place d'actions de prévention des facteurs de pénibilités auprès de la population des chauffeurs de messagerie frais

CONFÉDÉRATION NATIONALE DE LA BOULANGERIE

- Action collective dans le cadre d'une démarche pilotée par l' Aract Occitanie et la Confédération de la Boulangerie
- Identifier des marges de manœuvre de transformation pour prévenir les risques professionnels

FARE

- Action collective dans le milieu de la propreté
- Formation de référents prévention des TMS : Transfert de connaissances scientifiques et méthodologiques

Solutions Productives

Mise à jour 18/01/2024



François LOREAU

Expert des conditions de travail
Ergonome - Consultant senior
15 années d'expérience

FORMATION INITIALE ET CONTINUE :
MASTER 2 ERGONOMIE – CNAM NANTES. **DFSEA** - UNIVERSITÉ DE LYON II.
HABILITATION FORMATEUR PRAP (DEPUIS 2010). **HABILITATION IPRP** CARSAT RHÔNE ALPES PUIS DIRECCTE PAYS DE LA LOIRE

DOMAINES D'EXPERTISE

INGENIERIE PEDAGOGIQUE ET ANIMATION DE FORMATION

- Chargé d'ingénierie de formation : Niv. V à II
- Conception et animation de formations : Animation (BPJEPS, DEJEPS…) Prévention des RPS, TMS, nouveaux membres CHSCT, PRAP, initiation à l'ergonomie..
- Intervenant Ecoles d'Ingénieur (ECAM Rennes, ENSAM Angers) Niv. I : modules ergonomie et conception
- Encadrement de formation et de formations-Action (ergonomie, prévention des risques...)

ANIMATION DE DISPOSITIFS COLLECTIFS

- Pilotage de dispositifs collectifs (maintien dans l'emploi notamment)
- Animation d'actions de branche (sanitaire et social)
- Animation de groupes de discussion sur le travail

DIALOGUE SOCIAL

- Actions de formation CSE/CSSCT
- Accompagnement à la mise en place de dispositifs participatifs
- Intervention dans des contextes sociaux tendus

PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Action de prévention TMS et RPS
- Conduite d'intervention ergonomique
- Analyse du travail et de l'activité
- Conception et aménagement des espaces et situations de travail
- Handicap et aménagement de postes individuels et collectifs

Principales références clients

FARE

- Animation de sessions de formation d'APTMS (Animateur Prévention des TMS) au niveau des métiers de la propreté
- Réalisation des certifications des différents APTMS

GROUPE SAFRAN

- Conception de la Formation « Correspondants en Ergonomie » en collaboration avec la DDD du Groupe Safran et le Cabinet Ergonomie et Conception.
- Déploiement depuis 2012, de cette Formation sur l'ensemble du Groupe Safran, en France et à l'international.

MSA

- Animation de plusieurs modules de sensibilisation à l'Ergonomie pour les futurs **Conseillers de Prévention**
- Actions en lien avec les missions du service santé sécurité au travail auprès des entreprises pour le MAINTIEN EN EMPLOI et la prévention des risques de désinsertion professionnelle en vue de limiter les risques professionnels et améliorer les conditions de travail
- Formation-action à la conduite de projets. Accompagnement à la création d'une nouvelle culture d'offre de Service SST

EMINENCE

- Résoudre des problèmes en ergonomie : Formation action agents des méthodes et moniteurs

Solutions Productives

Mise à jour 18/01/2024



Alain JABES

Médecin ergonome
Consultant
34 années d'expérience

FORMATION INITIALE ET CONTINUE
FORMATION MEDICALE : Titulaire du Doctorat en Médecine / du CES de Médecine du Travail / du CES de Médecine appliqué aux sports
FORMATIONS COMPLEMENTAIRES : D.E.S.T. et 3ème cycle d'ERGONOMIE du CNAM Paris / Formation D.U. TOXICOLOGIE Paris / Formation CESAM EPIDEMIOLOGIE Paris
FORMATION CONTINUE : Participation au congrès National de Médecine du Travail de Paris - Marseille O-DPC / Les troubles métaboliques et pathologies endocriniennes ; leur prise en charge en entreprise Formation Cœur et travail O-DPC / 4ème JOURNÉE JEAN BERTRAN - L'indispensable en cardiologie, pour le médecin du travail O-DPC / Participation au congrès National de Médecine du Travail de Strasbourg O-DPC

DOMAINES D'EXPERTISE

2022 : Médecin Ergonome Consultant : Conseil, audit, et formation dans le domaine de la Santé au Travail, du maintien en emploi et de la prévention de la désinsertion professionnelle

2006 à 2021 : Médecin Ergonome Consultant et Associé d'ALJP Conseil et Formation.
Conseil, audit, et formation dans le domaine de la Santé au Travail, du maintien en emploi et de la prévention de la désinsertion professionnelle Conception, formation et animation des deux régions pilotes Bretagne et Normandie de l'Assurance Maladie visant à la création de cellules locales et régionales de Prévention de la Désinsertion Professionnelle.

2003 – 2005 : Consultant vacataire MG3C : Conseil et Formation en matière d'emploi de personnes en situation de handicap

2004 à 2014: Responsable Recherche et Développement d'Yvelines Santé Travail – 9 000 employeurs, 140 000 salariés.
- Conceptualisation, Animation, mise en place et suivi du projet de service d'Yvelines Santé Travail, service de santé au travail en partant des besoins identifiés auprès des employeurs, des salariés, de leurs représentants et des acteurs de Santé au Travail, en les superposant aux plans nationaux Santé Travail, avec construction d'une offre de service adaptée et financée par les employeurs adhérents.
- Création et responsabilité d'une plateforme maintien en emploi composée d'ergonomes, assistante sociale, psychologue du travail, assistante juridique, spécialistes maintien et médecins du travail, qui évite toute rupture de prise en charge de la maladie ou de l'accident jusqu'à la réinsertion sociale et professionnelle, en aidant tous les acteurs concernés dans le respect de leurs déontologies respectives.
- Formateur de médecins du travail, médecins traitants, médecins conseil de sécurité sociale, d'employeurs, de représentants des salariés en matière de prévention des T.M.S., des RPS et de maintien en emploi.

1988 – 2003 : Médecin du travail et Ergonome C.M.S. Mantes-la-Jolie.
- Suivi des salariés, montage de plans de prévention en sous-traitance dans différents secteurs d'activités
- Spécialiste dans les modes de résolution et de prévention des Troubles Musculo-Squelettiques en sellerie automobile :
1er Prix National du Cinquantenaire de la Médecine du Travail remis par le Ministre du Travail et des Affaires Sociales en 1996.
- Initiateur et responsable de la première cellule maintien dans l'emploi pluridisciplinaire francilienne (dans les Yvelines) de 1995-1996 jusqu'à 2001.

1983 – 1988 : Médecin de prévention du personnel, *Centre Hospitalier de Mantes-la-Jolie et Médecin d'établissement à l'IME L'Envol de Mantes-la- Jolie.*

1980 – 1986 : Médecine générale à temps partiel.

1978 – 1982 : Services d'urgences et de gériatrie, *Centre Hospitalier de Mantes-la-Jolie + Service National.*

Principales références clients

CINERGIE

Vice-président de l'Association rassemblant tous les acteurs qui, avec des médecins du travail, œuvrent pour la prévention de la désinsertion professionnelle.

CHEOPS

Formateur de l'organisme, dont les missions sont de :

Fédérer les associations développant les missions de placements spécialisés et/ou de services de maintien dans l'emploi. Organiser et promouvoir des formations et recherches techniques pour développer et consolider des outils utiles à la mise en œuvre des missions des adhérents. Politique de communication commune à l'amélioration du service aux personnes handicapées. Contribuer au développement de projets innovants au bénéfice de l'accès et au maintien en emploi des travailleurs handicapés

IGAS

Auditionné à plusieurs reprises en tant qu'expert sur le rapport concernant la Prévention de la Désinsertion Professionnelle et sur l'emploi des personnes handicapées par Madame Dominique Gillot, ancienne Ministre, Présidente du CNCPH.

OUVRAGES

Co-rédacteur de l'ouvrage « Cœur et travail : prise en charge, prévention et maintien dans l'emploi » Ed. Frison Roche, septembre 2019.

Co-rédacteur du rapport sur les aménagements raisonnables par le Défenseur des Droits décembre 2017.



Jean Pierre PARAY

Sociologue
26 années d'expérience

FORMATION INITIALE : D.E.S.S. « Gestion de l'emploi et développement social d'entreprise » à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.
Maîtrise « administration économique et sociale » (A.E.S.) à l'Université de Paris X Nanterre
FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES : Formation à l'ergonomie en réadaptation - GEDER Paris /Formation à la maîtrise des progressions pédagogiques , construction et pilotage de programmes pour les formateurs - CNOF la Défense / Séminaire de 3ème Cycle à l'I.E.P. de Paris sur le thème de la culture d'entreprise et des stratégies de changement / Participation à un groupe de recherche sur les indicateurs sociaux du développement économique et social / Formation à la gestion et à l'administration du Personnel (AFCA - SIPCA, Paris).

DOMAINES D'EXPERTISE

***2022* : Consultant formateur :** Conseil, audit et formation dans le domaine de l'emploi des personnes handicapées et de la santé au travail auprès de différents organismes

***2006 -2021* : Gérant de Société ALJP Conseil et Formation :** Conseil, audit et formation dans le domaine de l'emploi des personnes handicapées et de la santé au travail auprès de différents organismes

***2003 - 2005* : Consultant MG3C :** Conseil, Formation et Communication en matière d'emploi des personnes en situation de handicap auprès d'entreprises.

***1985 - 1986* : Chargé d'études au CNRS / IRESCO** :

- Participation au rapport sur la gestion préventive de l'emploi effectué par le CNRS pour la Délégation à l'Emploi.

- Réalisation de monographies sur la gestion de l'emploi dans des entreprises de différentes tailles et de différents secteurs. Conduite d'entretiens avec des consultants et des responsables d'entreprises et de personnel.

***1987 - 2002* : Chef de projets au GIRPEH Ile-de-France**

- Conseil pour l'élaboration de politiques en faveur de l'emploi des personnes handicapées pour les grandes entreprises, mise en œuvre d'accords d'entreprise et leur suivi. Audit de situation et mise en œuvre de politiques.
- Animateur du groupe « Accords d'entreprise » du GIRPEH Ile-de-France (45 entreprises).
- Animateur de formation auprès des directions du personnel sur la sensibilisation et la législation de l'emploi des personnes handicapées, le tutorat et le maintien dans l'emploi des salariés en restrictions médicales d'aptitude :
- Animation d'un groupe d'opérateurs nationaux sur le maintien dans l'emploi, de personnes connaissant des restrictions d'aptitude, auprès de la Délégation à l'Emploi
- Formation et suivi pour les personnes handicapées : négociation avec l'ANPE et la DDTE de stages destinés aux chômeurs de longue durée handicapés
- Mise en place et suivi d'un réseau européen relatif au maintien dans l'emploi, cofinancé par le Fonds Social Européen, la DDTEFP des Yvelines et l'AGEFIPH, avec des opérateurs de Birmingham (G.B.), Milan (I) Tenerife (SP) et Larrissa (GR).
- Mise en place des axes « Maintien dans l'emploi » des départements du Val d'Oise et des Yvelines avec les services de santé au travail, des CPAM, des DDTEFP et des groupements patronaux. Réception des personnes, des médecins, négociation avec les employeurs, mise en place des aides et du suivi
- Réception individuelle de personnes handicapées à la recherche d'emploi : bilan professionnel, orientation, techniques de recherche d'emploi, simulation d'entretiens

Principales références clients

CNCPH

Le Conseil national consultatif des Personnes handicapées (CNCPH) est une instance consultative qui implique et organise la participation des personnes handicapées ou de leurs représentants à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du handicap.

Membre en tant que Personne Qualifiée de la Commission Emploi du CNCPH

CHEOPS

Formateur de l'organisme, dont les missions sont de :

Fédérer les associations développant les missions de placements spécialisés et/ou de services de maintien dans l'emploi. Organiser et promouvoir des formations et recherches techniques pour développer et consolider des outils utiles à la mise en œuvre des missions des adhérents. Politique de communication commune à l'amélioration du service aux personnes handicapées. Contribuer au développement de projets innovants au bénéfice de l'accès et au maintien en emploi des travailleurs handicapés

IGAS

Auditionné à plusieurs reprises en tant qu'expert sur le rapport concernant la Prévention de la Désinsertion Professionnelle et sur l'emploi des personnes handicapées par Madame Dominique Gillot, ancienne Ministre, Présidente du CNCPH.

OUVRAGE

Initiateur et co-auteur de l'ouvrage « *le maintien dans l'emploi en question : santé, travail, inaptitudes* ». ENSP juin 2000. Ouvrage diffusé à 10 000 exemplaires.

5. LES MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Toutes nos formations sont construites en fonction des besoins particuliers de votre entreprise.

Chaque formation se décline autour du concept de la pédagogie par objectifs et animée par la méthode de la pédagogie explicite et du rythme ternaire : chaque module comprend au moins une activité de découverte, d'apport théorique et de mise en application, une synthèse et/ou une évaluation.

Les apprenants sont au cœur de la formation, c'est sur leur participation et leur expérience que le formateur s'appuie pour venir compléter les connaissances et les pratiques.

6. LES MOYENS PÉDAGOGIQUES

Les moyens pédagogiques et supports remis aux bénéficiaires sont ceux exposés dans la ligne " moyens pédagogiques" des programmes de formation.
Ils sont principalement constitués des éléments suivants :

- Un support
- Une Documentation pédagogique remise à l'apprenant, en papier ou en version numérique selon sa préférence

- Un support reprenant les apports essentiels et les exercices d'application est remis à chaque apprenant afin qu'il puisse retrouver les outils expérimentés pendant la formation, lors de leur mise en œuvre dans sa pratique professionnelle.
- Une assistance technique et pédagogique réalisée par le formateur ou l'assistante administrative pour accompagner le bénéficiaire dans le déroulement du parcours.
- Une information au bénéficiaire en amont de la formation par un document remis au bénéficiaire précisant le déroulement des activités à distance et le temps de travail estimé
- Des évaluations qui jalonnent ou concluent l'action de formation

L'ensemble des moyens pédagogiques fournis à l'apprenant est encadré par l'article 15 « droits d'auteur » du règlement intérieur applicable aux bénéficiaires.

7. LES MOYENS TECHNIQUES

Nous mettons à votre disposition des moyens techniques récents.

Les formations et regroupement présentiels se déroulent au sein des entreprises.

Les entreprises qui nous accueillent dans le cadre de formation intra mettent à disposition le matériel nécessaire au bon déroulement de la formation, ainsi qu'une salle répondant aux normes ERP et d'accessibilité aux personnes handicapées.

POUR LES FORMATIONS À DISTANCE :

- Utilisation des outils : Zoom, Teams pour les classes virtuelles
- Mise à disposition de ressources pédagogiques par mail ou via Team

8. NOS RÉFÉRENCES ET PARTENAIRES

Des entreprises comme Daunat, Demeyere, Essilor, FARE, Assistance Publique Hôpitaux de Paris (plusieurs établissements de santé), ABERA, MSA, LOSTE, Mix Buffet, etc. nous font confiance.

Les logos de quelques-uns de nos clients et partenaires



9. LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR APPLICABLE

Préambule

La société **SOLUTIONS PRODUCTIVES** est une SARL au capital de 148080€ dont le siège social est établi : PA de Ker Lann Rue Siméon Poisson 35170 BRUZ. Elle est immatriculée sous le numéro 438290033 auprès du RCS de Rennes et est ci-après désignée « Organisme de formation ».

L'Organisme de formation développe, propose et dispense des formations en présentiel ou à distance en inter et intra entreprise pour son compte ou pour le compte d'autres organismes de formation (sous-traitance). L'Organisme de formation réalise également des études et du conseil opérationnel aux entreprises.

Le présent Règlement Intérieur a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux différents stages organisés par l'Organisme de formation dans le but de permettre le bon déroulement des formations proposées.

DÉFINITIONS

- SARL SOLUTIONS PRODUCTIVES sera dénommée ci-après « l'organisme de formation».
- Les personnes suivant la formation seront dénommées ci-après « bénéficiaires ».
- Sandrine NAHON, Directrice Générale sera ci-après dénommée « responsable de l'organisme de formation ».

Ce règlement ne se substitue pas à celui de l'entreprise accueillante le cas échéant.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1
Conformément aux articles L6352-3 et suivants et R6352-1 et suivants du Code du travail, le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la règlementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux bénéficiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction

9. LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR APPLICABLE

CHAMP D'APPLICATION

Article 2
Personnes concernées
Le présent Règlement s'applique à tous les bénéficiaires inscrits à une session dispensée par l'Organisme de formation et ce, pour toute la durée de la formation suivie.
Chaque bénéficiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par l'Organisme de formation et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Article 3 : Lieu de la formation
La formation aura lieu dans les locaux de l'entreprise pour laquelle nous intervenons. Les dispositions du présent Règlement sont applicables dans tout local ou espace accessoire à l'entreprise.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Article 4 : Règles générales
Chaque bénéficiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.
Toutefois, conformément à l'article R6352-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux bénéficiaires sont celles de ce dernier règlement.

Article 5 : Boissons alcoolisées
Il est interdit aux bénéficiaires de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ivresse ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Article 6 : Interdiction de fumer :
En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les locaux de formation, sauf dans les lieux réservés à cet usage.

Article 7 : Lieux de restauration
Il est interdit, sauf autorisation spéciale, donnée par l'entreprise, de prendre ses repas dans les salles où se déroulent les formations.

Article 8 : Consignes d'incendie
Conformément aux articles R.4227-37 et suivants du Code du travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les participants.

9. LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR APPLICABLE

Article 9 : Accident
Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le bénéficiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident au responsable de l'entreprise ou de l'Organisme.
Conformément à l'article R.6342-3 du Code du travail, l'accident survenu au bénéficiaire pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'entreprise auprès de la caisse de sécurité sociale.

DISCIPLINE

Article 10 : Tenue et comportement
Les bénéficiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans les locaux de la structure d'accueil.

Article 11 : Horaires de formation
Les horaires de formation sont fixés par l'Organisme de formation et portés à la connaissance des bénéficiaires soit par la convocation adressée par courrier électronique, soit à l'occasion de la remise aux bénéficiaires du programme de formation. Les bénéficiaires sont tenus de respecter ces horaires.
L'Organisme de formation se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de formation en fonction des nécessités de service. Les bénéficiaires doivent se conformer aux modifications apportées par l'Organisme de formation aux horaires d'organisation de la formation.
En cas d'absence ou de retard, le bénéficiaire doit en avertir le formateur. Par ailleurs, une feuille d'émargement doit être signée par le bénéficiaire.

Article 12 : Accès au lieu de formation
Sauf autorisation expresse de l'Organisme de formation, les bénéficiaires ayant accès au lieu de formation pour suivre leur formation ne peuvent y entrer ou y demeurer à d'autres fins ou faciliter l'introduction de tierces personnes.

Article 13 : Usage du matériel
Chaque bénéficiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les bénéficiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet.
L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet.
A la fin du stage, le bénéficiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'Organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

9. LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR APPLICABLE

Article 14 : Enregistrements
Il est formellement interdit, sauf dérogation express, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation, qu'elles soient dispensées en présentiel ou à distance.

Article 15 : Documentation pédagogique
La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Il est formellement interdit de se procurer une copie électronique (fichier) des documents pédagogiques distribués en cours de formation sauf autorisation express de l'Organisme notamment lors des formations à distance.

Article 16 : Responsabilité de l'Organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des bénéficiaires.
L'Organisme de formation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposée par les bénéficiaires dans les locaux de formation.

Arttcle 17 : Sanctions
Tout manquement du bénéficiaire à l'une des dispositions du présent Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.

Constitue une sanction au sens de l'article R6352-3 du Code du travail toute mesure, autre que les observations verbales, prise par le responsable de l'Organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du bénéficiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister :

- soit en un avertissement ;
- soit en une mesure d'exclusion temporaire ou définitive.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le responsable de l'Organisme de formation doit informer de la sanction prise :

- L'employeur, lorsque le bénéficiaire est un salarié bénéficiant d'une formation dans le cadre du plan de formation en entreprise ;
- L'employeur et l'organisme paritaire qui a pris à sa charge les dépenses de la formation, lorsque le bénéficiaire est un salarié bénéficiant d'une formation dans le cadre d'un congé de formation ;
- L'Organisme qui a assuré le financement de l'action de formation dont a bénéficié le bénéficiaire.

9. LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR APPLICABLE

Article 18 : Procédure disciplinaire

Article R.6352-4
Aucune sanction ne peut être infligée au bénéficiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Article R.6352-5
Lorsque le responsable de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un bénéficiaire dans une formation, il est procédé ainsi qu'il suit :

- Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant convoque le bénéficiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation.
- Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et est adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge.
- Au cours de l'entretien, le bénéficiaire peut se faire assister par une personne de son choix, bénéficiaire ou salarié de l'organisme de formation.
- La convocation mentionnée à l'alinéa précédent fait état de cette faculté. Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du bénéficiaire. Dans le cas où une exclusion définitive de la formation est envisagée, une commission de discipline est constituée, où siègent des représentants des bénéficiaires..
- Elle est saisie par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant après l'entretien susvisé et formule un avis sur la mesure d'exclusion envisagée.
- Le bénéficiaire est avisé de cette saisine. Il est entendu sur sa demande par la commission de discipline. Il peut, dans ce cas, être assisté par une personne de son choix, bénéficiaire ou salarié de l'organisme. La commission de discipline transmet son avis au Directeur de l'organisme dans le délai d'un jour franc après sa réunion.

Article R. 6352-6
La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien ou, le cas échéant, après la transmission de l'avis de la commission de discipline. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au bénéficiaire sous la forme d'une lettre qui lui est remise contre récépissé ou d'une lettre recommandée.

Article R. 6352-7
Lorsque l'agissement a donné lieu à une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive, relative à cet agissement, ne peut être prise sans que le bénéficiaire ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui et éventuellement que la procédure ci-dessus décrite ait été respectée.

Article 19 : Informatique et libertés
En application de la loi "Informatique et Libertés" du 06/01/1978, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription.

Vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et d'annulation par courrier adressé à Solutions Productives.

9. LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR APPLICABLE

Article 20 : Respect de la charte développement durable
Chaque bénéficiaire doit respecter les consignes posées par l'organisme sur les gestes « eco-citoyen » : respecter le tri sélectif des déchets mis en place dans l'entreprise, récupérer les exercices ou documents afin de les réutiliser le cas échéant en brouillon, n'imprimer qu'en cas de nécessité en recto verso et en noir et blanc. Un système de co-voiturage est en vigueur pour ceux qui le souhaitent

Article 21 : Droit applicable et litige
Le présent contrat est régi par le droit français. Tout différend relatif au présent contrat, à défaut de règlement amiable, relèvera de la compétence du Tribunal de Commerce de Rennes (35).

PUBLICITÉ ET DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 22 : Publicité
Le présent règlement est porté à la connaissance de chaque bénéficiaire avant son inscription définitive conformément aux dispositions de l'article L. 6353-8 du Code du travail.
Un exemplaire du présent règlement est téléchargeable sur notre site :
www.solutions-productives.com

Article 23 : Droit à l'image
Des photos ou des captures vidéo peuvent être faites à des fins pédagogiques ou de communication interne ou externe. Le bénéficiaire peut s'y opposer en l'indiquant expressément au moment des prises de vues

Responsable formation
Valérie TEXIER - VTEXIER@solutions-productions.com

Responsable logistique bénéficiaires.
Alexandra GAUTHO - responsable administrative
assistantesprojets@solutions-productions.com

Date d'entrée en vigueur
Ce règlement rentre en vigueur au 02/01/2006 MAJ 22/12/2023

ANNEXE 1

NOTE D'INFORMATION SUR LE DROIT D'AUTEUR (CF. ARTICLE 15 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR)

Dans le cadre de formations, SOLUTIONS PRODUCTIVES met à la disposition d'utilisateurs des supports écrits. Les supports écrits remis au(x) utilisateur(s) intègrent les méthodes spécifiquement développées par SOLUTIONS PRODUCTIVES dont notamment, des guides techniques, des fiches pédagogiques et des modèles de documents.

L'utilisateur de ces supports s'engage à respecter la propriété intellectuelle de la formation et est informé que toute violation du droit d'auteur sera poursuivie judiciairement par SOLUTIONS PRODUCTIVES.

À cet effet, il est rappelé ci-dessous le cadre juridique du droit d'auteur et les conséquences de son infraction.

1. Le contenu de ces supports reste la propriété de la SOLUTIONS PRODUCTIVES, son auteur. Les usagers s'interdisent, pour tout ou partie de ces supports, toute reproduction ou réutilisation à toutes fins de tiers internes ou externes ou à toutes fins de diffusion à titre onéreux ou gracieux, sous quelques modalités que ce soit, sauf autorisation écrite de SOLUTIONS PRODUCTIVES ; comme spécifié dans les conditions générales de vente, disponibles sur demande.

2. L'utilisateur ne peut donc bénéficier que des droits suivants sur l'œuvre :

- Représentation privée et gratuite dans un cercle de famille
- Copie ou reproduction réservée à un usage strictement privé du copiste
- La publication d'une citation ou d'une analyse de l'œuvre, dans la mesure où celle-ci est brève et justifiée par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information, de l'œuvre
- La parodie et la caricature.

3. L'utilisateur s'engage donc à ne pas :

- Reproduire ou de faire reproduire l'œuvre et, pour les logiciels et bases de données, leurs évolutions et mises à jour, sans limitation de nombre, en tout ou en partie, par tous moyens et procédés, sur tous supports et tous matériaux tant actuels que futurs, connus ou inconnus, et notamment sur support papier ou dérivé, plastique, numérique, magnétique, électronique ou informatique, par téléchargement.
- Représenter ou de faire représenter l'œuvre et, pour les logiciels et bases de données, leurs évolutions et mises à jour, par tous moyens de diffusion et de communication actuel ou futur, connu ou inconnu, notamment par tout réseau de télécommunication on line.

- Adapter, modifier, transformer, faire évoluer, en tout ou en partie, l'œuvre, corriger les logiciels, de les faire évoluer, de réaliser de nouvelles versions ou de nouveaux développements, de les maintenir, de les décompiler, de les mixer, modifier, assembler, transcrire, arranger, numériser, porter sur toute configuration, interfacer avec tout logiciel, base de données, produit informatique, utiliser les algorithmes à toutes fins, le transcrire en tout ou en partie, sous toute forme, modifiée, amputée, condensée, étendue, d'en intégrer tout ou partie vers ou dans des œuvres existantes ou à venir, et ce sur tout support papier ou magnétique ou optique et notamment internet;

- Traduire ou de faire traduire l'œuvre, en tout ou en partie, en toute langue et, pour les logiciels, en tout langage de programmation, et de reproduire l'œuvre en résultant sur tout support, papier, magnétique, optique ou électronique, et notamment sur internet ;

- Mettre sur le marché, de distribuer, commercialiser, diffuser l'œuvre, par tous moyens, y compris la location et le prêt, à titre gratuit ou onéreux ;

- Faire tout usage et d'exploiter l'œuvre au bénéfice de tiers, à quelque titre que ce soit ;

- Céder tout ou partie des droits cédés, et notamment de consentir à tout tiers tout contrat de reproduction, de distribution, de diffusion, de commercialisation, de fabrication, sous quelle que forme, quel que support et quelque moyen que ce soit, à titre onéreux ou gratuit ;

- Autoriser ou d'interdire toute réutilisation/et ou toute extraction substantielle des contenus des bases de données.

10. NOTRE ENGAGEMENT DÉONTOLOGIQUE

TITRE I : ETHIQUE PROFESSIONNELLE

Art.1 : Exercer son activité en appliquant les principes généraux de l'éthique professionnelle : respect de la personne humaine, indépendance de jugement et d'action, honnêteté, neutralité, respect de la confidentialité professionnelle.

Art.2 : Communiquer cette charte à toute personne en faisant la demande.

TITRE II : RELATIONS AVEC LES CLIENTS

Art.3 : Analyser les besoins, préciser clairement l'objectif atteindre et décrire le process ou l'ingénierie pédagogique.

Art.4 : Etablir un contrat ou une convention préalablement à toute action, précisant clairement la prestation et la rémunération prévues, ainsi que les conditions d'intervention en cas de sous-traitance ou co-traitance.

Art.5 : S'engager à faire valoir les travaux et coûts spécifiques à la préparation.

Art.6 : S'engager dans les limites de ses compétences et de sa disponibilité.

Art.7 : Assumer sa responsabilité personnelle, celle de ses collaborateurs et partenaires selon les contrats et conventions définis.

Art.8 : Respecter intégralement les engagements pris.

Art.9 : Donner des renseignements exacts sur sa formation et ses compétences professionnelles spécifiques.

Art.10 : Mettre en œuvre toutes ses compétences quels que soient l'action, le client, les bénéficiaires et le prix.

Art.11 : Exercer son action dans l'intérêt commun du client et des bénéficiaires des actions, en mettant en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs contractualisés.

Art.12 : Informer rapidement son client ou son commanditaire de tout élément risquant de nuire à l'atteinte des objectifs ou au bon déroulement des actions.

Art.13 : Rester neutre par rapport aux jeux d'influence chez son client et n'exprimer aucun jugement sur son client auprès des bénéficiaires des actions.

Art.14 : Respecter la confidentialité des informations concernant son client.

Art.15 : Respecter la culture de l'organisation cliente.

TITRE III : RELATIONS AVEC LES BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION ET/OU DE CONSEIL

Art.16 : Inscrire ses actions dans une démarche de développement de la personne.

Art.17 : Respecter la personnalité de chacun et s'interdire toute forme de discrimination.

Art.18 : Garantir aux bénéficiaires des actions la confidentialité absolue sur leurs paroles ou comportement, sauf s'ils présentent des risques majeurs.

Art.19 : Entretenir avec les bénéficiaires des actions des relations empreintes de correction, droiture et neutralité.

Art.20 : S'interdire tout abus d'autorité ou de pouvoir lié à sa position et ne pas subordonner l'intérêt de ses clients à ses propres intérêts.

Art.21 : Ne pas outrepasser son rôle et se garder de toute dérive d'ordre psychologique ou à prétention thérapeutique.

Art.22 : S'interdire tout prosélytisme, approche sectaire et manipulation mentale.

TITRE IV : RELATIONS AVEC LA PROFESSION

Art.23 : Contribuer par son comportement et la qualité de ses actions à renforcer, l'image de la profession.

Art.24 : Se doter des moyens nécessaires à son professionnalisme et au développement de ses compétences

Art.25 : Connaître et appliquer les règles en vigueur dans sa profession.

Art.26 : Se garder de tout propos désobligeant envers un confrère auprès des clients.

Art.27 : S'interdire toute concurrence déloyale ou captation de client présenté ou pressenti par un collègue.

Art.28 : Faire connaître et respecter les principes du présent code de déontologie.

TITRE V : RESPECT DU CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

Art. 29 : Connaître et appliquer les lois et règlements et, en particulier, la partie VI du Code du travail pour les actions de formation professionnelle continue et se tenir informé de leur évolution.

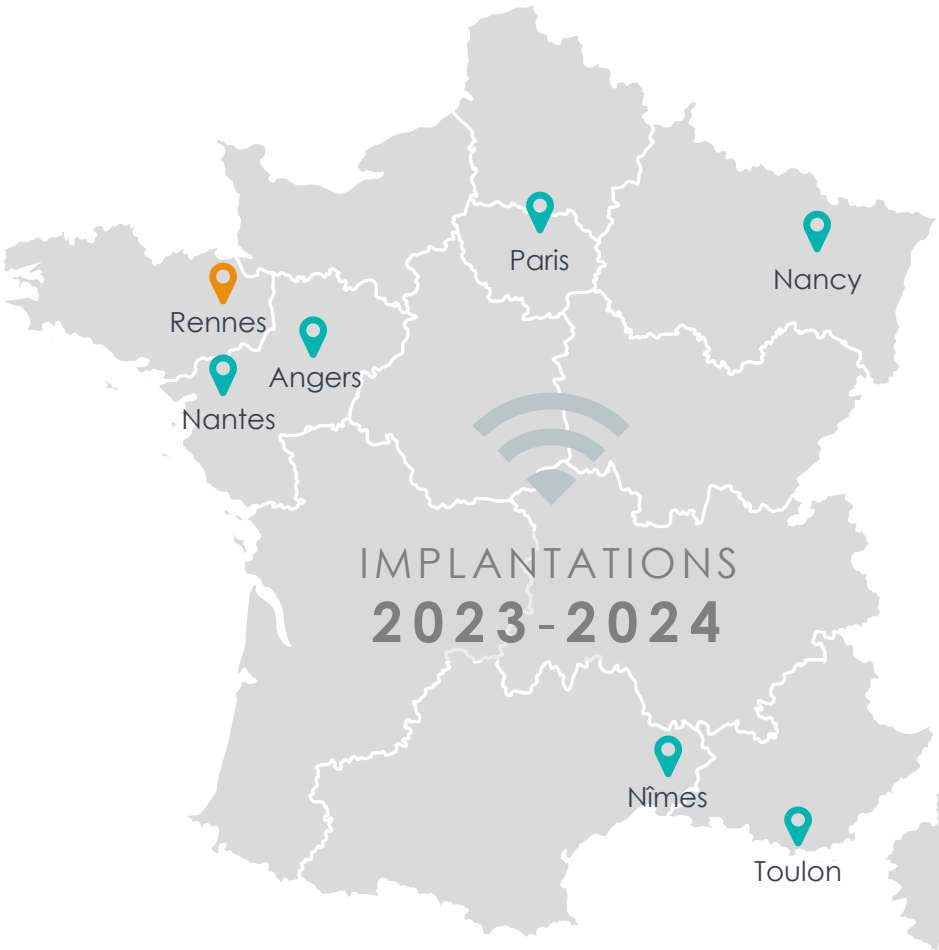
Art. 30 : Être en règle par rapport à toute obligation administrative, légale et fiscale.

Art. 31 : N'accepter aucune rémunération illicite.

Art. 32 : Citer ses sources et respecter la propriété intellectuelle. Nous nous engageons à ne demander uniquement aux bénéficiaires que des informations en lien direct et nécessaires

Solutions Productives

Humain • Performance • Stratégie



Siège Social

PA Ker Lann
Rue Siméon Poisson
35170 BRUZ

Agence Pays de la Loire

Parc d'activités Exalis
11 rue du Chemin Rouge
44373 NANTES Cedex 3

Agence Ile de France

33 Avenue du Maine
75755 PARIS Cedex 15

Agence Sud

31 Impasse Caoude
30000 NIMES

Antennes

ANGERS, NANCY, TOULON

+33 (0)2 99 77 37 10

contact@solutions-productives.com

Consultez nos actus sur notre **SITE INTERNET**
Suivez-nous sur **LINKEDIN**
Abonnez-vous à notre chaine **YOUTUBE**